

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

**FOURNITURE ET LIVRAISON DE DENREES ALIMENTAIRES
MARCHE n°01/2022**

ACHETEUR PUBLIC

Collège Paul Valery

25 rue Jean Moulin

30150 ROQUEMAURE

Téléphone : 04 66 82 64 58

Télécopie : 04 66 82 89 28

Mél : gest.0301213f@ac-montpellier.fr

OBJET DU MARCHÉ

Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour le service de restauration et d'hébergement (S.R.H.) du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Date et heure limite de remise des candidatures : 14 Novembre 2022 à 12h

**REGLEMENT DE CONSULTATION
SOMMAIRE**

ARTICLE	1	Acheteur public.....	3
ARTICLE	2	Objet du marché	3
ARTICLE	3	Caractéristiques du marché.....	3
ARTICLE	4	Lieu d'exécution	3
ARTICLE	5	Procédure de consultation	3
ARTICLE	6	Date limite de réception des candidatures	4
ARTICLE	7	Délai de validité des offres	4
ARTICLE	8	Mode de règlement du marché	4
ARTICLE	9	Durée du marché.....	4
ARTICLE	10	Modalités d'obtention du dossier et de transmission des offres	4
ARTICLE	11	Présentation des offres	4
ARTICLE	12	Jugement des offres	5
ARTICLE	13	Renseignement complémentaires.....	6
ARTICLE	14	Dispositions diverses	6

**REGLEMENT DE CONSULTATION
FOURNITURE ET LIVRAISON DE DENREES ALIMENTAIRES**

ARTICLE 1 - ACHETEUR PUBLIC

Collège Paul Valery
Représenté par son principal pouvoir adjudicateur
25 rue Jean Moulin
30150 ROQUEMAURE
Téléphone : 04 66 82 64 58
Télécopie : 04 66 82 89 28

Le Collège est un EPLE (Etablissement Public Local d'Enseignement)

ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la fourniture et la livraison de denrées alimentaires réparties en huit (8) lots :

- Lot 1 : Pain AB
- Lot 2 : Épicerie
- Lot 3 : Épicerie AB
- Lot 4 : BOF
- Lot 5 : Surgelés
- Lot 6 : Volaille et lapin frais
- Lot 7 : Viandes fraîches
- Lot 8 : Fruits et légumes frais

ARTICLE 3 - CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ

Le marché comporte plusieurs lots. Les candidats ont la possibilité de présenter des offres pour un ou plusieurs lots. Les besoins d'un lot doivent être intégralement couverts par les candidats. L'absence de réponse sur une ligne entraîne la nullité de l'offre. **Si le candidat ne peut présenter une offre pour un produit, il doit proposer un article équivalent et en informer très clairement l'acheteur.**

ARTICLE 4 - LIEU D'EXECUTION

Collège Paul Valery– 30150 ROQUEMAURE

ARTICLE 5 - PROCEDURE DE CONSULTATION

Le présent marché fait l'objet d'un appel d'offre ouvert en application des articles L2124-1, L2124-2 et R2124-1 et R 2124-2 du code de la commande publique.

ARTICLE 6 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES.

Les offres devront être transmises au service gestionnaire du collège le **14/11/2022 à 12 h 00, délai de rigueur.**

Les offres devront être exclusivement transmises **par voie électronique**, sur la plateforme de publication des appels d'offre des EPLE sur le site AJI à l'adresse suivante : <http://mapa.aji-france.com/>. Le dépôt des offres est possible uniquement via un abonnement gratuit « Abonnez vous à nos services » ;

Les huit lots feront l'objet d'une annonce sur le site et donc d'une réponse possible par lot.

Les offres qui parviendront après l'échéance, ne pourront pas être retenues (R.2143-2 du CCP). Les candidats seront informés dans les meilleurs délais après constat de la commission d'appel d'offre.

ARTICLE 7 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

La validité des offres est de 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 8 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ

Le mode de paiement utilisé par l'établissement est le virement administratif.

ARTICLE 9 - DUREE DU MARCHÉ

Le présent marché prend effet le 1^{er} janvier 2023 et prendra fin le 31 décembre 2023. Il est renouvelable deux fois jusqu'au 31 décembre 2025 par tacite reconduction.

ARTICLE 10 - MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER

Les pièces du dossier de consultation sont téléchargeables sur le site d'AJI. Les propositions seront entièrement rédigées en langue française.

ARTICLE 11 - PRESENTATION DES OFFRES

A - Documents de candidature :

Le candidat indiquera clairement l'**adresse courriel** à laquelle il peut être joint.

Un candidat à l'attribution de plusieurs lots pourra ne fournir ces documents qu'une seule fois. Il devra préciser, pour chaque candidature de chaque lot, le dossier dans lequel sont présentés ces documents.

1/ Les candidats fourniront un DUME (déclaration unique de Marché Européen)

Ou

2/ A défaut les documents seront fournis sous la forme des formulaires marchés publics suivants :

Formulaire DC1 :

A l'appui de ce formulaire, le candidat produira une déclaration sur l'honneur pour attester qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 et qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. (partie F1 du DC1).

Formulaire DC2 :

A l'appui de ce formulaire, le candidat fournira les attestations d'assurance couvrant les risques professionnels.

Formulaire ATTRI 1 :

Ce formulaire sera adressé au stade de l'attribution du marché par le pouvoir adjudicateur. Il appartiendra à l'opérateur économique de le retourner visé dans les meilleurs délais par courriel et voie postale.

Dans l'hypothèse où des renseignements viendraient à manquer, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander aux candidats de compléter leur dossier de candidature sous sept jours calendaires.

Attestations de régularité fiscales et sociales

Il est à noter que les attestations ne sont exigibles qu'au stade de l'attribution. L'offre des candidats sera donc examinée en l'absence de ces documents. Cependant, pour permettre une attribution rapide du marché, il est souhaitable de les joindre avec l'acte de candidature.

B - Documents de l'offre.

L'offre de marché comprend :

- les **bordereaux de prix par lots**, signés et paraphés qui constitueront l'acte d'engagement ;
- le **règlement de consultation (RC)** signé et paraphé
- le **cahier des clauses administratives et techniques particulières CCATP** signé et paraphé ;
- les **fiches techniques des produits** ;
- le candidat produira également tous les **justificatifs, attestations et certificats professionnels utiles pour apprécier sa capacité à répondre aux besoins exprimés par le pouvoir adjudicateur.**

Toute signature sera accompagnée du cachet de la société.

C) Copie de sauvegarde

Les candidats adresseront une sauvegarde sur support électronique (clé USB) de l'ensemble du dossier de leur candidature. Elle doit être transmise par voie postale ou remise sur place dans le même délai prévu à l'article 6.

L'enveloppe extérieure doit indiquer l'adresse de l'établissement et la mention « marché N°1/2023 SERVICE INTENDANCE/ NE PAS OUVRIR, LOT n°XX.

ARTICLE 12 - JUGEMENT DES OFFRES

L'examen des offres sera effectué dans les conditions prévues au 2° de l'article R2152-7 du code de la commande publique.

Les insuffisances et / ou imprécisions qui ne permettront pas d'évaluer correctement l'offre pourront entraîner son rejet dans la mesure où la commission d'appel d'offre s'estimera insuffisamment informée.

Il sera tenu compte pour l'attribution du marché des critères suivants :

- **la qualité des produits 50 %**
 - **le prix : 50 %**
- **La qualité des produits sera appréciée à partir des échantillons (50%) ; le produit sera noté de 0 à 20 par une commission d'appels d'offres qui se réunira à cet effet.**

Un candidat ayant obtenu le plus grand nombre de points, obtiendra la note maximale de 50 points.

- **La même règle sera applicable pour le critère du prix (50%).**

Les dossiers conformes feront l'objet d'un dépouillement et d'une analyse conformément aux critères sus indiqués.

L'établissement pourra demander aux candidats de préciser ou compléter la teneur de la proposition s'il le juge nécessaire.

Les candidats non retenus sont informés du rejet de leur offre dans les meilleurs délais possibles après décision de la commission d'appel d'offre.

Le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de points sera classé premier et verra son offre retenue.

La remise des échantillons est nécessaire afin d'évaluer le produit. Son absence entraîne de facto une note de zéro.

La date de remise est fixée au 21 novembre 2022.

Il vous est donc recommandé d'apporter un soin très particulier à la livraison exhaustive en temps et en heure des échantillons.

Les échantillons seront mis à disposition gratuitement et livrés sans frais de port.

ARTICLE 13 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

En aucun cas, les candidats ne peuvent modifier d'eux-mêmes les textes du dossier de marché sous peine de nullité de l'offre. En revanche, les candidats peuvent faire part de leurs remarques et de leurs souhaits dans une note jointe au dossier.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir par écrit et par courriel au plus tard 7 jours avant la date limite de dépôt des offres, leur demande d'éclaircissement.

ARTICLE 14 - DISPOSITIONS DIVERSES.

Les soumissionnaires au présent marché sont présumés avoir suffisamment étudié les documents constitutifs du présent marché et ceux s'y reportant.

Il ne sera admise aucune réclamation concernant l'offre et les conditions consenties. Le titulaire ne pourra en aucun cas arguer d'une erreur ou omission, de la différence d'interprétation ou du manque de renseignements, pour refuser d'exécuter sa prestation.

01 septembre 2022

Le pouvoir adjudicateur
William VERNET

Principal

